

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
24 juin 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 7.4

Signalisation horizontale

Projet de convention pour
expérimentation
FLOWELL

L'an deux mille dix-neuf et le 01 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, Mr ROUCH et Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absent excusé : M. AMOUROUX, (Proc. à Mr PIZZATO).

Monsieur Antoine LIVOTI est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'expérimentation de signalisation horizontale dynamique assistée par intelligence artificielle « FLOWELL » sur la RD 817 dans le cadre des travaux d'urbanisation pour renforcer la sécurité des piétons devant traverser cette route située entre le quartier La Lanne et la gare SNCF.

Pour ce faire une convention doit être conclue entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Commune fixant la participation financière de la Commune à 50 % du montant des travaux soit **VINGT-CINQ MILLE EUROS HORS TAXES** (25 000.00 € HT).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation sur la Commune de BOUSSENS d'une expérimentation de signalisation horizontale dynamique assistée par intelligence artificielle sur la RD 817 fixant la participation financière de la Commune à 50 % du montant des travaux soit **VINGT-CINQ MILLE EUROS HORS TAXES** (25 000.00 € HT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **04 juillet 2019**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **03 juillet 2019**

